

Après Pékin, quelle coopération internationale en Afrique ?

EN Afrique, l'amélioration de la condition des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes sont devenues des thèmes consensuels des interventions des organisations internationales et de certaines organisations non gouvernementales (ONG). Cela ne va pas sans malentendus de part et d'autre, car c'est le plus souvent sur des initiatives extérieures à leur propre culture que les Africaines et Africains se voient proposer des interventions destinées à infléchir leurs rôles économiques, sociaux voire familiaux et les normes qui les régissent. Pourtant, depuis une dizaine d'années, les Africaines participent de plus en plus activement aux instances internationales qui s'efforcent de promouvoir l'égalité entre les sexes et s'engagent activement dans les multiples activités d'ONG de développement s'adressant aux femmes.

La critique féministe, celle des pays du Nord comme celle des pays du Sud, est en général très sévère à l'égard des initiatives de la coopération internationale en faveur des femmes du Tiers monde et spécifiquement des Africaines. Un texte dû à la Supercoalition Femmes, Logement et Communauté, qui regroupe des organisations féminines de quarante pays travaillant au développement, publié à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur les établissements humains, Habitat II (Istanbul, juin 1996) (1) n'hésite pas à affirmer de façon lapidaire qu'elles ne veulent plus « être un mot à la fin d'une phrase ».

C'est là un jugement radical et s'il est vrai que les actions de la communauté internationale en faveur des femmes relèvent assez souvent du saupoudrage, surtout en ce qui concerne les actions d'intégration des femmes au développement, il faut reconnaître aussi que les luttes féministes et l'influence qu'elles ont eue notamment lors des conférences du Caire sur la population mondiale (en 1994) et de Pékin (en 1995) représentent un atout pour les luttes des femmes du Tiers monde. En Afrique, la création de mé-

canismes nationaux (ministère ou secrétariat d'État) chargées de la promotion des femmes, à la fin des années 70, doit beaucoup à l'action de la coopération internationale soit dans le cadre du système des Nations unies soit au titre de la coopération bilatérale.

En fait lorsqu'on analyse les effets, pour les femmes, des actions menées dans le cadre de la coopération internationale, on doit distinguer plusieurs aspects. Ce ne sont pas les actions directement engagées en faveur des femmes (ou à l'intention des femmes) qui sont les plus importantes mais bien l'ensemble des décisions qui caractérisent le « nouvel ordre économique international » et entraînent des effets majeurs pour la vie quotidienne des femmes en Afrique.

Une paupérisation croissante des femmes ?

La critique féministe a légitimement montré que les projets destinés à promouvoir « l'intégration des femmes au développement » ont souvent eu des résultats négatifs parce qu'ils négligeaient l'état des rapports socialement définis entre hommes et femmes dans chaque contexte économique. Il convient cependant de remarquer qu'ils s'inscrivaient dans un contexte politique et économique global marqué par les relations d'inégalité et de domination qui lient l'Afrique aux pays du Nord. Il faut se rappeler en effet que dans les années 80, au moment où étaient mises en œuvre les politiques d'intégration des femmes au développement, les pays du Nord, par le biais des institutions monétaires internationales, généralisaient les mesures d'ajustement structurel sur l'ensemble du continent, achevaient d'intégrer celui-ci au marché international, imposaient la dévaluation des monnaies locales, et fermaient leurs frontières aux migrants africains. Ce n'est pas sans incidence sur les changements observés dans la situation des femmes africaines au cours de ces dernières années. Ce sont ces politiques qui ont eu les effets les plus dévastateurs pour les Africaines et Africains. Les plans d'ajustement structurel (PAS), on le sait, ont un impact très négatif sur les secteurs dont les femmes sont responsables, du fait de leur rôle dans la famille.

Dans le domaine de la santé, la réduction des budgets des ministères de la Santé entraînant la défaillance des services mis à disposition de la population, notamment des plus pauvres, a eu plus d'effets négatifs pour les femmes que pour les hommes parce que ces dernières sont généralement responsables des soins de

(1) La Supercoalition Femmes, Logement, Communauté a été créée en 1994. Elle est composée d'ONG et de réseaux

qui regroupent plusieurs centaines d'associations féminines de base réparties dans une quarantaine de pays.

santé dans les familles et de l'accompagnement des malades dans les structures sanitaires. Les malades hospitalisés ne sont plus nourris que par les familles, et les femmes doivent assurer ce service, souvent coûteux si l'hôpital est éloigné du domicile. Les médicaments devenus trop chers sont fréquemment remplacés par des pharmacopées traditionnelles dont la recherche et la préparation incombent également aux femmes. La santé des femmes elles-mêmes donne des signes de dégradation dans certains pays. Si l'on en croit l'enquête démographique et de santé menée en 1992-1993 au Sénégal (2) « les taux de mortalité maternelle sont de 460 décès maternels pour cent mille naissances vivantes pour la période 1979-1985 et de 555 pour cent mille pour la période 1986-1992 ». Les auteurs de cette enquête ajoutent que les tendances sont les mêmes pour tous les pays de la sous-région.

Dans le domaine de l'alimentation familiale, la réduction ou la suppression des subventions de l'État sur les produits alimentaires de base, ou les hausses fréquentes des prix, obligent les femmes soit à réduire les portions, soit à préparer des plats riches en féculents et pauvres en protéines, soit à travailler davantage pour augmenter leurs revenus.

Dans les villes, les problèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau ont cessé d'être des priorités, tant au niveau collectif, pour des municipalités gérant la pénurie, qu'au niveau des quartiers et des familles. Du fait de la privatisation des compagnies de distribution d'eau et de la cessation des branchements sociaux pour les quartiers populaires, les factures d'eau ont atteint des niveaux tels que de nombreux pères de famille, pour qui la corvée d'eau est une tâche spécifiquement féminine, ont cessé de considérer leur abonnement comme une priorité. Même réaction pour les taxes sur les ordures ménagères et les services de nettoyage qui se sont privatisés et dont les coûts sont devenus très élevés. Là encore les hommes laissent aux femmes le soin de se débrouiller. Elles doivent soit payer, soit faire un long chemin pour jeter les ordures, soit encore se débarrasser des ordures dans le quartier même.

Des interventions ciblées en faveur des femmes mais une vision limitée

Les interventions des bailleurs de fonds se sont orientées sur deux aspects de la vie des femmes, jugés fondamentaux : leur situation économique d'une part, leur santé et surtout leur fécondité,

(2) 1992-1993 par la Direction de la statistique et de la prévision, avril 1994.

réunies sous le vocable de « santé de la reproduction » par le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population), d'autre part.

Dans le domaine économique, les instances de la coopération internationale, surtout à partir de l'année internationale de la femme (1975) et de la décennie pour les femmes (1975-1985), ont mis en lumière l'importance cruciale des Africaines dans la production agricole et ont ainsi rendu plus visible la contribution des femmes à l'économie nationale et domestique. Un grand nombre d'études ont permis de dénoncer la pénibilité des conditions de travail, surtout dans les zones rurales, les obstacles à l'accès des femmes aux moyens de production et au crédit, la faible rémunération de leur travail et leur paupérisation croissante. L'augmentation des gains des femmes par la mise en œuvre de projets générateurs de revenus (maraîchage, petit élevage, couture, etc.) est devenue une priorité. Des projets soutenus par l'aide internationale ont également cherché à alléger les tâches domestiques en rendant disponibles certains équipements tels que moulins à grains, presses pour oléagineux, matériel d'exhaure, etc.

Depuis la fin des années 80, la littérature féministe des pays du Sud comme celle des pays du Nord (3) a montré les limites de ces actions. L'activité et les revenus des femmes n'y ont été conçus, en général, que comme un complément de ceux des hommes, considérés, quant à eux, comme des producteurs à part entière et les pourvoyeurs de la famille. Les bailleurs de fonds ont orienté les femmes vers des activités économiques de très faible envergure, souvent mal gérées et rarement accompagnées d'un véritable suivi, avec des financements très modestes couvrant de courtes périodes.

Par ailleurs, dans la conception des projets, les instances de coopération n'ont pas compris les spécificités des rôles des hommes et des femmes dans la production au sein des sociétés rurales africaines, ni intégré dans la conception des activités les différences entre les hommes et les femmes dans la prise de décision et l'accès aux ressources telles que la terre. De ce fait, de nombreux projets de développement rural ont accru la charge de travail des femmes, en raison de la répartition traditionnelle des tâches, sans leur donner pour autant accès aux revenus supplémentaires ainsi générés (4). Pour ces diverses raisons, les efforts déployés pour améliorer les conditions économiques des femmes ont eu des résultats

(3) H. Ryckmans, « L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines », *Recherches féministes*, vol. 8, n° 1, 1995, pp. 51-74 ; M.-F. Labrègue, « De l'intégration des femmes au développement à l'étude des rapports sociaux de sexe », in *L'égalité devant soi. Sexes, rapports*

sociaux de sexe et développement international, Montréal, CRDI, 1994.

(4) S. Rey, 1989, *Entre avec la fraîcheur dans la maison : Schémas de reproduction, statut de la femme et transformation des milieux en pays moba-gourma*, thèse d'État pour le doctorat ès sciences, université d'Aix-Marseille, 1989.

décevants : faiblesse ou absence de revenus, marginalisation de leur production, accroissement de leur charge de travail par les activités attachées à des projets de développement qui s'ajoutaient à leurs occupations régulières.

Dans le domaine de la santé, autre domaine d'élection des projets soutenus par les organismes internationaux, une grande partie des fonds alloués a été destinée à la planification familiale pour éviter les grossesses précoces, multiples et rapprochées et leurs conséquences sur la mortalité et la morbidité des mères et des enfants. Ces programmes ont toujours soutenu l'idée qu'ils contribuaient à l'amélioration du statut des femmes en leur donnant les moyens de maîtriser leur fécondité. Dans les faits, il n'en a pas toujours été ainsi, certains programmes ayant surtout le souci des résultats concrets en termes de pratique contraceptive. On comprend mieux maintenant, y compris dans les cercles internationaux, que c'est à travers une amélioration du statut des femmes et de leur capacité de décision autonome que l'on pourra faire progresser les idées de la maîtrise de la fécondité en Afrique.

Force est de constater que l'inégalité de statut entre hommes et femmes est la question de fond que l'on retrouve dans tous les domaines de la vie des femmes. Elle explique leur position sociale dévalorisée, leur faible pouvoir de décision dans tout ce qui les concerne, tout particulièrement dans la maîtrise de leur destin et de leur corps, dans l'accès à l'éducation et à la connaissance et, bien évidemment, elle les empêche de jouir légitimement de leurs droits individuels et de leurs droits de citoyennes.

Les instances de la coopération internationale ne semblent pas avoir réellement affronté cette contradiction principale. En vérité, elles paraissent en avoir eu peu conscience. Pour les bailleurs de fonds, comme le montre l'étude des documents de projets, qu'ils soient de nature économique, médicale ou démographique, ces aspects ne sont que « des contraintes ou des barrières sociales » qui peuvent être levées par des actions sectorielles, par exemple en étoffant un programme d'activités économiques par un volet complémentaire d'alphabétisation dite fonctionnelle, par la diffusion de notions de gestion et de comptabilité, ou encore par l'information sur les méthodes contraceptives modernes, sur l'hygiène, la nutrition et la puériculture.

Focalisées sur l'économique dont nombre d'aspects sont pourtant déterminés par les rapports sociaux d'inégalité entre les sexes et les groupes, les initiatives de la coopération internationale ont manqué de vision globale sur le véritable rôle des femmes dans la société. Elles ne sont pas parvenues à susciter des stratégies offrant de réelles possibilités de changer les rapports sociaux, en donnant plus de pouvoir aux femmes. C'est là une des causes principales

de la faiblesse des résultats des efforts de la coopération internationale.

Un soutien mesuré aux institutions nationales chargées de la promotion des femmes

Parmi les autres facteurs qui ont limité la portée des actions de la coopération internationale, il faut aussi mentionner les difficultés qu'elles ont eues à établir des relations de partenariat avec les mécanismes institutionnels nationaux chargés de la promotion féminine et avec les associations et groupes de femmes. Les gouvernements africains portent également une responsabilité dans la faible efficacité des moyens d'action mis par la communauté internationale à la disposition des ministères et divers organismes gouvernementaux chargés d'améliorer la condition des femmes.

Obéissant à la recommandation des Nations unies de créer des mécanismes nationaux chargés des femmes ils ont mis en place des structures pour lesquelles la plupart d'entre eux n'avaient aucune vision d'une politique globale, cohérente et coordonnée de promotion des femmes. Presque tous les gouvernements se sont contentés de mettre en œuvre des priorités définies ailleurs et auxquelles ils ne croyaient pas toujours, quand ils n'y étaient pas sourdement hostiles. Manquant, pour la plupart, d'une vraie ambition pour les femmes, ne voulant pas changer les relations entre les sexes, mais désireux de s'approprier la manne financière versée par les bailleurs dans le cadre des programmes destinés aux femmes, ils se sont limités à développer pour elles de petits projets sectoriels et à prononcer de grands discours sur le rôle des femmes dans le développement national.

Aujourd'hui, avec le soutien de la coopération internationale, pratiquement tous les pays africains sont dotés de mécanismes institutionnels chargés de la promotion des femmes. Mis en place très récemment, certains dans le cadre de la préparation de la conférence de Pékin (1995), les plus anciens pendant la décennie des femmes (1975-1985), ces mécanismes ont en commun la faiblesse de leurs ressources financières et humaines, face à l'immense tâche qui leur est en principe dévolue. La part du budget national consacrée au fonctionnement de ces institutions est dérisoire si on la compare aux sommes allouées aux autres départements ministériels. Citons l'exemple du Sénégal, le budget alloué au ministère de la Femme en 1996 (760 millions de francs CFA) représentait moins de 2 % du budget alloué aux forces armées.

Les ministères de la Femme et autres « mécanismes nationaux » sont si faiblement dotés par leurs gouvernements qu'ils doivent

compter essentiellement sur la manne de la communauté internationale pour leurs activités. Une telle situation a contribué à les rendre très dépendants des bailleurs de fonds. Fragiles, pouvant disparaître à la suite des changements fréquents d'équipe gouvernementale, les ministères de la Femme et leur personnel ont également parfois eu à subir l'attitude paternaliste voire l'arrogance de certains fonctionnaires internationaux et coopérants des ambassades. Alors qu'ils interviennent dans des pays qui sont censés définir en toute souveraineté leurs priorités (5) dans le cadre de plans de développement périodiques, certains partenaires de la coopération internationale et plus encore certains représentants de la coopération bilatérale ont fait bon marché des priorités adoptées par le pays hôte et financent des actions sur la seule base de leurs propres priorités parfois plus pour des considérations de politique intérieure qu'en fonction des besoins du pays qui reçoit l'aide (6). Les conséquences d'une telle attitude se mesurent au faible développement des ministères ou secrétariats d'État chargés des actions en faveur des femmes, dont la création est pourtant en partie le résultat des efforts des bailleurs de fonds internationaux.

Aussi, bien que, dans les années 80, les femmes aient été considérées comme « la » priorité des priorités et que l'attribution de financements à des projets de développement ait été conditionnée à l'introduction d'un volet ou d'une composante femme, il reste fort à faire pour que des efforts conséquents et coordonnés entre mécanismes nationaux et organismes internationaux ou ONG soient mis en œuvre. Les différents bailleurs de fonds, chacun arguant de la spécificité de son mandat, interviennent encore le plus souvent en ordre dispersé, sans souci de partenariat pour mieux coordonner leurs actions qui ont pourtant, en principe, le même objectif d'amélioration de la condition des femmes et de l'égalité entre les sexes.

Une reconnaissance de la société civile mais une aide insuffisante

Les associations féminines et les groupes représentant la société civile africaine doivent à la coopération internationale d'avoir favorisé leur présence dans les grandes conférences mondiales et régionales, particulièrement celles consacrées aux femmes. Dans ces

(5) Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Sénégal, *Étude prospective sur les femmes sénégalaises à l'horizon 2015*, Dakar, 1993.

(6) Pour ne prendre qu'un exemple récent, la France, en finançant, dans le

cadre d'un programme mobilisateur du ministère de la Coopération, la participation des ONG des pays francophones à Pékin, avait pour objectif de « rendre plus visible la présence francophone ».

instances où se définissent des politiques et où se prennent des engagements qui concernent toutes les femmes, le continent a graduellement cessé d'être représenté uniquement par des délégations gouvernementales. Parce qu'elles ont pu participer aux forums des ONG, à Rio en 1992, lors de la conférence sur l'environnement, au Caire, en 1994, et à Pékin, en 1995, les femmes africaines, féministes ou non, ont fait entendre un discours différent et revendicateur. Elles y ont défendu leurs priorités et en ont débattu avec d'autres femmes du Sud comme du Nord. Elles ont renforcé leurs organisations et intégré des réseaux internationaux. Elles ont pu aussi bénéficier de la mobilisation des femmes du monde entier, lors de la conférence de Pékin, pour obtenir un soutien sur des questions auxquelles elles avaient décidé, lors de la conférence régionale africaine de Dakar (novembre 1994), d'accorder une forte priorité : la protection de la petite fille, la lutte contre les mutilations génitales féminines, mais aussi la conversion de la dette et le problème de l'héritage.

Par ailleurs, sur l'insistance des Nations unies (7), les ministères chargés de la condition des femmes acceptent de plus en plus de collaborer avec les ONG féminines locales. Ils ne le font pas toujours sans réticences car ils craignent de perdre une partie de leur pouvoir et d'être contraints de partager avec ces diverses organisations les financements de la coopération internationale. Une collaboration s'instaure pourtant progressivement. Certaines déléguées d'ONG ont ainsi pu faire partie de délégations officielles aux conférences internationales ou participer à l'élaboration du « Plan d'action national de la femme ». De telles ouvertures permettent à un nombre de plus en plus important de femmes de dire leur mot sur les politiques de promotion féminine qui seront mises en œuvre dans l'avenir.

Au plan local, le partenariat entre les bailleurs de fonds et les associations ou les groupes de femmes est encore souvent difficile à mettre en œuvre. Les partenaires internationaux s'intéressent encore trop peu au développement et à la consolidation des associations locales, ce qui aurait dû les aider à devenir des interlocuteurs obligés des gouvernements dans tous les domaines concernant les femmes et la société. Par exemple, dans le domaine de la formation, les financements de coopération ont permis de mener des actions, mais il s'est souvent agi de séminaires et d'ateliers de courte durée, organisés au niveau régional, et touchant un nombre limité de femmes. Les associations féminines de base, en particulier celles regroupant des agricultrices et des femmes des quartiers po-

(7) L'UNIFEM a financé une ONG africaine (FEMNET) pour représenter les intérêts des ONG au niveau des délégations officielles à la conférence de Dakar en 1994 et à celle de Pékin en 1995.

pulaires urbains, analphabètes pour la plupart, continuent à ne recevoir que des cours de couture, d'alphabétisation ou encore des informations sur les méthodes contraceptives, dont on connaît la faible efficacité et les résultats contestables. Dans leur majorité, ces associations n'ont eu que peu d'opportunités d'accéder à des formations leur permettant de développer les connaissances et les capacités de leurs membres.

Les compétences féminines locales, qui existent réellement en Afrique et qui peuvent être d'un niveau très élevé, ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur. Ainsi, aujourd'hui encore, pour la mise en œuvre de leurs projets locaux de développement et leurs activités de formation ou de recherche, beaucoup de bailleurs de fonds préfèrent traiter avec des ONG ou des experts de leur propre pays ou d'autres pays du Nord.

Le renforcement des capacités des associations féminines passe par le développement de leurs ressources matérielles et de leur logistique. Mais il y a souvent des malentendus entre des ONG internationales qui ont l'habitude, au Nord, de tabler largement sur le bénévolat et la participation financière de leurs membres, et les associations africaines qui n'ont aucun moyen et doivent générer un minimum de ressources pour développer leurs équipements. Or, en règle générale, la coopération internationale refuse de financer la location d'un bureau, le paiement du salaire des personnels ou l'achat de véhicules, toutes choses indispensables pour un fonctionnement minimum. Faute de soutenir le développement institutionnel des associations et des groupes de femmes à la base, bien des actions de coopération internationale, condamnent les groupes qu'elles financent à des actions de faible envergure, peu efficaces et de courte durée.

Les Africaines, des actrices à part entière

Les femmes subissent durement les effets négatifs de la crise, des programmes d'ajustement structurel et, dans les pays francophones, de la dévaluation du franc CFA, mais elles agissent aussi de façon plus visible et plus déterminée. A cela une raison majeure, c'est l'arrivée à la vie adulte de nouvelles générations féminines, plus scolarisées que par le passé, plus intégrées à la vie urbaine, qui vont exploiter au mieux les opportunités limitées que leur ont offert la nouvelle donne politique et le soutien de la coopération internationale.

Sur le plan politique, la fin des années 80 a été marquée par des tentatives de changements démocratiques dont l'ampleur et les répercussions diffèrent d'un pays à l'autre. Ces changements ont

contribué à une certaine décentralisation des pouvoirs, au développement de la vie associative, à l'avènement ou la consolidation d'une société civile et à l'apparition de nouveaux acteurs sociaux. Les femmes et leurs associations ont joué un rôle important dans ces événements, et dans certains cas en ont eu l'initiative. C'est ainsi que nul ne peut aujourd'hui contester le rôle joué en 1991, par les femmes du Mali dans l'avènement d'un régime plus démocratique dans leur pays. Elles ont été les premières à descendre dans la rue et à essuyer le feu des gardes fidèles au régime despotique alors en place. Nombre d'entre elles y ont perdu la vie. En Guinée et au Togo, au début des années 90, c'est d'abord la révolte des femmes des marchés de Conakry et de Lomé qui a déclenché les mouvements populaires qui ont ébranlé les régimes en place et abouti à l'organisation des conférences nationales. Partout ailleurs, les femmes ont participé aux processus électoraux à tous les niveaux comme électrices, candidates et observatrices. Les femmes ont acquis dans les années récentes une plus grande visibilité et souvent un espace d'expression dans les médias. Elles participent à l'émergence d'une société civile et à la constitution de partis politiques, y compris ceux qui sont au pouvoir. Elles exigent d'être considérées comme des citoyennes à part entière.

Les sociétés et les familles africaines ont elles aussi changé sous les effets conjugués de nombreux facteurs : la diffusion des modèles culturels extérieurs, l'urbanisation, la scolarisation, l'introduction des rapports monétaires dans l'économie et la vie sociale, l'industrialisation et les migrations. Depuis une quinzaine d'années, l'effritement du pouvoir économique des hommes du fait de la crise, l'accès d'un plus grand nombre de femmes à l'école et au marché du travail, l'accroissement de leur contribution au maintien des familles ont fait évoluer de manière générale les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes, et plus particulièrement entre maris et femmes. Dans beaucoup de domaines (alimentation, scolarisation des enfants), c'est souvent la contribution des femmes qui permet à la famille de vivre dans des conditions décentes. Par leur travail, leur créativité et leur sens de l'initiative, les femmes d'Afrique se sont aujourd'hui imposées dans leur société comme des actrices incontournables.

C'est ce nouvel environnement politique et social dans lequel s'inscrit aujourd'hui l'action des femmes africaines, empruntant à la fois aux formes traditionnelles de la sociabilité et aux modèles importés d'organisations associatives. La sociabilité féminine africaine se distingue par l'importance, la diversité et le dynamisme de ses organisations qui sont présentes jusque dans les zones les plus reculées. Elles ont été créées pour répondre à un nombre indéfini de besoins (prière, famille, loisirs, économique, entraide, etc.) et nombre d'entre elles se mobilisent encore pour la satisfac-

tion de besoins pratiques immédiats des femmes tels que l'allègement des tâches domestiques, l'augmentation des revenus, les soins aux enfants, la construction de maternités et de cases de santé, etc. Mais de plus en plus de femmes prennent conscience des limites de ces actions. Elles sont conscientes du poids des responsabilités qu'elles assument et des devoirs qui leur incombent, alors que les droits qui leur sont accordés sont restreints. L'évolution de la situation politique, nationale et régionale, la place des femmes dans cette évolution, les changements dans les rôles familiaux et les frustrations des femmes face à l'importance de ces rôles, compte tenu de la faiblesse de leur statut, expliquent leur engagement et leur détermination pour transformer les relations de pouvoir.

L'influence de la communauté internationale est, de ce point de vue, assez faible. Les femmes de ces associations reprennent parfois dans leurs discours la notion de genre, portée et transmise par cette communauté, mais elles ne lui accordent qu'une importance très relative. Elles se méfient de ce type de concepts qu'elles considèrent comme étrangers, et si on venait leur dire qu'elles sont féministes elles s'en défendraient d'ailleurs avec la plus grande énergie. Un grand nombre de femmes se tournent désormais vers des activités qui peuvent avoir un effet positif sur leur position sociale et renforcer leur pouvoir. Dans des associations « de type nouveau », elles se mobilisent pour faire respecter et élargir leurs droits. La gamme est large : santé, changement des lois, éducation, droits sexuels et reproductifs, luttes contre les violences à l'encontre des femmes et contre les mutilations génitales féminines, lutte contre les fondamentalismes religieux, etc. Et ces mouvements enregistrent des succès.

Quelques exemples parmi d'autres : au Sénégal, les femmes se mobilisent et réussissent à faire arrêter et condamner des auteurs de violences à l'encontre de leurs épouses et de leurs enfants, auteurs qui peuvent appartenir à l'élite du parti au pouvoir ou à l'armée nationale. Ailleurs, en apportant leur assistance et soutien aux victimes de l'intégrisme musulman, elles parviennent à faire lever des fatwas lancées par l'imam de la mosquée de la capitale d'un pays africain contre une artiste locale. En Côte-d'Ivoire, les femmes se mobilisent sur les projets de lois qui remettraient en cause l'abolition de la polygamie, inscrite dans la législation. Au Bénin, les femmes interpellent le parlement pour faire abroger le « Coutumier du Dahomey » toujours en vigueur et adopter un code plus respectueux de leurs droits. Au Niger aussi, les femmes participent activement à l'élaboration d'un nouveau code de la famille et luttent concrètement en organisant de nombreuses marches de protestation contre des associations fondamentalistes qui cherchent à amener le gouvernement à restreindre leurs droits. Dans d'autres pays, elles lancent des radios communautaires pour informer et mobiliser

leurs sœurs. Au Sénégal, encore, des quinzaines nationales de la femme sont animées par plus de sept mille groupements féminins, la plupart implantés en zone rurale, et des comités de développement rural sur les questions relatives aux femmes regroupent les gouverneurs et les chefs de villages.

Un nombre croissant de femmes ont compris aujourd'hui la nécessité de conquérir le pouvoir, d'abord au niveau local, et ensuite dans les instances nationales. Des formations s'organisent dans cette perspective. L'objectif prioritaire d'un grand nombre d'organisations féminines, en particulier dans les pays qui font face à des échéances électorales, est la formation des femmes à l'exercice de leur citoyenneté, surtout les plus pauvres, qui vivent dans les zones rurales et les quartiers populaires urbains.

Estimant que les femmes doivent connaître leurs droits dans la famille afin de pouvoir se défendre face aux abus des maris et de leurs familles, d'autres associations, notamment celles de juristes, mènent des actions de formation de « parajuristes », informateurs ou informatrices de terrain (instituteurs ou institutrices, assistantes sociales, infirmiers ou infirmières, monitrices et animatrices intervenant en milieu rural et urbain...) qui, en l'absence de professionnels du droit dans leur localité pourront dispenser des informations juridiques essentielles à la population pour faciliter et encourager le recours aux législations en vigueur, encore pratiquement inconnues. Ces associations ouvrent, en zones urbaines et rurales, des consultations juridiques à l'intention de ceux et celles qui ont besoin d'une assistance plus concrète. De telles consultations (appelées, sous l'influence anglo-saxonne « cliniques juridiques ») existent notamment au Bénin, au Togo, au Cameroun, au Sénégal, au Mali, en Guinée, au Nigeria, en Ouganda, au Kenya, en Afrique du Sud et en Zambie.

Dans le domaine économique, de plus en plus d'organisations de femmes cherchent d'abord à compter sur leurs propres forces. Elles s'organisent pour développer les pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit (tontines) ou mettre en place des mutuelles de crédit, des caisses d'épargne et des banques populaires. L'accès au crédit individuel ou collectif est ainsi facilité. Les formations les plus recherchées aujourd'hui sont celles qui donnent des connaissances sur les structures de financement et les procédures bancaires. Elles sont offertes par des spécialistes africaines en gestion, marketing, activités bancaires, etc. Leur public n'est plus limité aux seules femmes d'affaires ou aux grandes commerçantes, mais s'élargit aux membres de groupements féminins d'intérêt économique.

Symbole de la prise de conscience par les femmes qu'elles peuvent prendre en main leur destin et surtout celui de leurs enfants : avec leurs revenus, certains groupements féminins choisissent

sent d'offrir des bourses d'études secondaires ou universitaires à des jeunes filles pauvres vivant dans leurs localités. C'est le cas notamment au Cameroun et au Ghana.

Et après Pékin ?

Les pressions qui ont amené les États africains à reconnaître, au moins formellement, les droits des femmes inscrits dans les conventions internationales sont un apport, et non des moindres, des instances de la communauté internationale en faveur des femmes. La plupart des pays africains, même ceux qui ne se sont pas encore dotés d'un code de la famille, ont signé - et certains ont ratifié - la Convention des Nations unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'encontre des femmes, ou d'autres textes des Nations unies plus récents et plus engagés sur les droits des femmes et des enfants. Certes, aucun État africain n'a encore respecté à la lettre ses engagements internationaux. Certes, la coopération internationale ne peut (ou ne veut) contraindre aucun État à les appliquer, mais les femmes d'Afrique peuvent désormais fonder leur lutte contre les inégalités entre les sexes sur des textes adoptés par la communauté internationale qui reconnaissent les droits des femmes comme inaliénables.

Actuellement, les mécanismes nationaux, s'inspirant de la plate-forme adoptée à Pékin sont en train d'élaborer leur plan national d'action pour les femmes. Certains le font en collaboration avec des représentants de la coopération internationale.

Mais alors que le contexte économique et politique international est toujours aussi défavorable, que l'Afrique continue d'affronter la crise économique et que les conditions de vie quotidienne des femmes se détériorent, il y a des menaces sur l'existence même de certaines instances des Nations unies en faveur des femmes (l'UNIFEM notamment) et on observe une très forte réduction des financements provenant de la coopération internationale qu'il serait pourtant si important d'accroître pour contribuer au financement de programmes d'éducation pour les filles, d'activités de formation technique et de recyclage, de développement des capacités féminines à exercer le pouvoir, dans tous domaines, pour qu'individuellement ou collectivement, les femmes deviennent capables de négocier des prêts bancaires, d'occuper un siège dans un conseil rural... ou le fauteuil de président de la République.

Critiquable sur bien des points, notoirement insuffisante en valeur, servant parfois d'alibi à des organismes internationaux, la coopération internationale a néanmoins ouvert des brèches dans lesquelles les Africaines et leurs associations sont en train de s'en-

gouffrer pour édifier un *leadership* au niveau continental et local et, à plus long terme, transformer les relations inégales entre les sexes et les groupes sociaux. C'est une tâche de longue haleine pour laquelle elles savent devoir compter essentiellement sur leurs propres forces. Elles sont conscientes que ce ne sont pas les discours qu'adoptent leurs gouvernements sur le thème de l'égalité entre les sexes, pour être politiquement corrects, qui ébranleront les rapports de pouvoir entre hommes et femmes mais, comme dans toutes les sociétés, leur détermination quotidienne à remettre en question.

Pour atteindre leurs buts les femmes d'Afrique ont grand besoin d'être encouragées et soutenues à la fois par les Africains eux-mêmes, leurs compagnons d'une vie si difficile, par les citoyens et citoyennes des pays du Nord pour faire pression sur les décisions de leurs gouvernements respectifs vis-à-vis des pays du Sud, par les instances de la coopération internationale chargées de l'amélioration de la condition des femmes et enfin par les gouvernements africains, afin de modifier les législations, les politiques sociales et économiques, et de faire appliquer et respecter les engagements internationaux sur les droits inaliénables de tout être humain, homme ou femme.

Codou Bop
Consultante, Dakar